

LIGUE MOTOCYCLISTE LANGUEDOC ROUSSILLON

F.F.M

2008

KID MOTO et QUAD DEMANDE D'ENGAGEMENT

à envoyer a votre Délégué 30 jours avant l'épreuve

EPREUVE DE
DATE

NUMERO DE COURSE

DROITS D'ENGAGEMENT
REGLES

OUI NON

MOTOCYCLE
MARQUE

PILOTE .

Nom et prénom Né le

Adresse :

Code Postale Ville

Tél.

Cylindrée :

Licence du pilote : CODE : N° Club M.C

Licence de l'accompagnant Nom et Prénom Code.....N°.....

CASM N° : ou Guidon.....date d'obtention.....

COCHEZ CI-DESSOUS VOTRE CATEGORIE

50 cc AUTOMATIQUE

60cc à 65cc à VITESSE

80cc à 85 cc à VITESSE

QUAD

PRESIDENT DE LA COMMISSION : RENE MOURET BP 69 30220 AIGUES MORTES 06/80/73/13/84

SECRETARE (ou il faut envoyer les engagements) : Mlle VIVIANE PAGES Résidence LAS REBES

51 rue du GAMAY 34080 MONTPELLIER tél : 04/30/10/97/00 * port : 06/16/24/95/96

E.mail : viviane.pages@numericable.fr

**JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE A VOTRE ADRESSE ET UN CHEQUE DE 25 E (22€ + 3 €
TRANSPONDEUR) . CHEQUE A L'ORDRE DU CLUB ORGANISATEUR**

Engagement reçu hors délai : 30 euro * Engagement par téléphone ou le jour de la manifestation : 45 euro

Je, soussigné m'engage à respecter le règlement du KID MOTO et QUAD , le règlement particulier de l'épreuve ainsi que les prescriptions du code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme.

Fait le :

AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE

Je , soussigné Mr .Mmautorise mon fils Nom et Prénom.....

A participer à la manifestation éducative « KID MOTO et QUAD » du.....à

Signature

Signature de l'accompagnant lors de la manifestation :

CONFIRMATION D'ENGAGEMENT (à remplir par le pilote)

IMPORTANT

Attention tout bulletin non rempli entièrement ou incomplet et sans l'enveloppe timbrée ne pourra être pris en considération et pas renvoyer .

Nous accusons réception de votre demande d'engagement. _____

Signature et cachet de la Secrétaire

Nom et prénom du pilote :

Nous vous attribuons le N° : Droit réglés : OUI NON

Ci-joint les horaires de la manifestation du :

**L'UTILISATION DE MINI MOTO OU TOUT AUTRE ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS LE
PARC ET AU ABORD DE LA PISTE SOUS PEINE DE SANCTION : 50euro (100 euro si récidive)**

La présentation du passeport technique de la moto est obligatoire